

Avenant n°1 à la convention n° 41-2024/2026 MISSION PLURIANNUELLE D'ARCHIVAGE

ENTRE

— **La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry**, représentée par son Président,

ET

— **Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie**, représenté par son Président, Monsieur François DUNAND, agissant en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 27 novembre 2024,

Vu la convention n°41-2024/2026 pour une mission pluriannuelle d'archivage,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Savoie, lors de la séance

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 6 de la convention précitée est modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

« Pour l'ensemble de la mission, la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry versera au Centre de Gestion la somme de 230 € par journée de travail de 7 heures effectivement réalisée (115 € par demi-journée), à laquelle s'ajouteront un forfait de 45 euros au titre du déplacement et un forfait de repas dont le montant forfaitaire est fixé par arrêté ministériel, sauf dans le cas où le repas est directement pris en charge par la collectivité.

Le montant de la participation pourra faire l'objet d'une révision annuelle par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion, qui sera notifiée à la collectivité ou à l'établissement public au plus tard le 31 décembre de l'année précédant la mission. Dans ce cas, le Centre de Gestion proposera à la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry de signer un avenant à la présente convention.

Le règlement sera effectué auprès du service de gestion comptable de Chambéry après réception d'un titre de recette émis au terme de la mission ou trimestriellement si la durée de la mission est supérieure à 30 jours. »

Article 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

A

le

Fait à Porte-de-Savoie,

le 12 décembre 2024

Le Président,
(Sceau et signature)

Thierry REPENTIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "François Dunand", written over a horizontal line.

Le Président,

François DUNAND